

LES 30 ANS DE LA LOI BADINTER

Bilan et perspectives

Vendredi 29 mai 2015 de 9h à 17h30



Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz

Colloque organisé par



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



PROGRAMME

09 h 00 – 09 h 10: Accueil des participants

09 h 10 – 09 h 40: Allocutions de bienvenue :

Florent ROEMER, Doyen de la Faculté de droit, économie et administration de Metz

Hervé HAXAIRE, Président de l'ERAGE, Ancien Bâtonnier, Avocat au barreau de Metz

Matinée : Le droit à réparation

Sous la Présidence de Mme Geneviève VINEY,

Professeur émérite de l'Université de Paris 1

09 h 40 – 10 h 00: **Propos introductifs**

Geneviève VINEY, Professeur émérite de l'Université de Paris 1

10 h 00 – 10 h 30 : **Le domaine d'application**

Anne GUEGAN-LECUYER, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne

10 h 30 – 11 h: **Les inégalités entre les victimes**

Sophie HOCQUET-BERG, Professeur à l'Université de Lorraine-Metz

Pause

11 h 15 - 11 h 45: **L'implication et la causalité**

Suzanne CARVAL, Professeur à l'Université de Rouen

11 h 45 - 12 h 15: **Les recours en contribution**

Patrice JOURDAIN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

Débat avec l'assistance

12 h 30: Pause déjeuner

Les actes de ce colloque seront publiés dans le numéro de septembre de la revue
Responsabilité civile et Assurances - LexisNexis

Après-midi : La procédure d'indemnisation

Sous la Présidence de M. Hubert GROUDEL,
Professeur émérite de l'Université de Bordeaux,
Président d'honneur de l'Institut pour le droit européen de la circulation

14 h 30 – 15 h 00 : Etendue de la garantie de l'assureur automobile

Hubert GROUDEL, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux, président d'honneur de l'Institut pour le droit européen de la circulation

15 h 00 – 15 h 30 : Vices et vertus de l'indemnisation transactionnelle

Christine BOILLOT, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne

15 h 30 – 16 h 00 : Sanctions de l'assureur en matière d'offre d'indemnisation

Loïc de GRAËVE, Maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine-Metz

Pause

16 h 15 – 17 h : Table ronde des praticiens

Avec les interventions de :

Viviane SCHMITZBERGER-HOFFER, Ancien bâtonnier, Avocat au barreau de Metz, Spécialiste en droit du dommage corporel

Loïc BOUCHET, Directeur du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO)

Claude CRETON, Conseiller à la cour d'appel de Nancy, ancien conseiller référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation

Jean-Marc SARAFIAN, Directeur Technique "Dommage Corporel" MACIF

Débat avec l'assistance

17 h 30 : Cocktail de clôture

Colloque organisé par

L'UFR Droit, Économie et Administration de l'Université de Lorraine
l'IRJS André Tunc - Ecole de Droit de la Sorbonne Université Paris 1
et l'ERAGE (Ecole des Avocats du Grand-Est)

Avec le soutien de



INSCRIPTIONS

Les 30 ans de la loi Badinter : bilan et perspectives

Vendredi 29 mai 2015 de 9h à 17h30

Faculté de Droit, Economie et Administration

Ile du Saulcy – Metz (Amphi 1)

Inscriptions :

Etudiants, Doctorants, Enseignants-chercheurs : entrée libre dans la limite des places disponibles - inscription auprès de la Faculté de droit de Metz, contact :

Mme Stéphanie DAP (stephanie.dap@univ-lorraine.fr) tél. 03 87 31 50 61

Avocats et autre public : bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, avant le 21/05/2015, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de :

ERAGE Délégation Lorraine-Metz - 4 rue de la Garde 57000 METZ

Tél: 03 87 62 55 18 - Fax: 03 82 53 10 19 - lorraine-metz@erage.eu

NOM

Prénom

Barreau

Adresse de facturation :

Cabinet

Adresse

CP VILLE

Tél. Fax

Mobile Courriel

Profession :

Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :

Avocat Salarié Avocat Libéral Ancien Bâtonnier : Oui Non

Juriste Autre, précisez :

ERAGE organisme de formation : n° 42670280867

Conditions générales d'inscription : Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée par l'avocat lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Crédit photo : © herreneck - Fotolia.com

TARIFS :

Ven. 29/05/2015 - 6 h validées au titre de la formation continue

180 € avocat et autre public

120 € avocat 2 premières années d'exercice

Etudiants, Doctorants, Enseignants-chercheurs et Magistrats : entrée libre dans la limite des places disponibles – voir contact ci-dessus.

Total à régler :

J'accepte les conditions générales de ce colloque

Date et signature du participant :

Cachet du cabinet